

compte de l'importance du service-voyageurs pour les Terre-Neuviens. Comment pouvez-vous déplacer un malade de l'Est à l'Ouest dans un autobus du National-Canadien, sans avoir les installations appropriées, et prendre jusqu'à 20 heures pour parcourir 600 milles? Ce sont les véritables problèmes qui inquiètent nos gens.

Nous ne tenons pas à nos trains, malgré tout leur pittoresque, pour des raisons sentimentales. Nous nous y accrocherons tant que l'amélioration du système de transport à Terre-Neuve ne les rendra pas inutiles. Nous n'en sommes pas encore là. Pour remplacer les transports ferroviaires, aujourd'hui, Terre-Neuve n'a que la route transcanadienne, construite à la hâte pour remplir une promesse électorale de 1965 et maintenant inférieure à toutes les autres routes nationales. En conséquence, c'est l'une des grandes routes les plus dangereuses de tout le Canada. On a quand même supprimé les trains et les Terre-Neuviens dépendent entièrement du service d'autobus. Que ferait le député d'Esquimalt-Saanich si on décidait de supprimer les chemins de fer dans sa province?

• (1.40 p.m.)

**M. Anderson:** On a posé une question directe. Le député me permet-il d'y répondre?

**M. l'Orateur suppléant:** Le représentant de Saint-Jean-Est a la parole.

**M. McGrath:** Que feraient d'autres députés en pareilles circonstances? Que ferait le député de Burin-Burgeo si le National-Canadien décidait de supprimer le service côtier dans sa circonscription?

**M. Cafik:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'aimerais savoir, à titre de renseignement, si le supplice auquel nous sommes soumis a une limite et deuxièmement si le député commente vraiment la motion à l'étude. Nous ne débattons pas les problèmes de Terre-Neuve et son réseau ferroviaire.

**M. l'Orateur suppléant:** Le député de Saint-Jean-Est a encore quelques minutes.

**M. McGrath:** Les honorables vis-à-vis ont désormais, semble-t-il, perdu toute la considération qu'ils avaient pour Terre-Neuve. C'est compréhensible, lorsqu'on se souvient des événements du 25 juin. Je comprends pourquoi le député ne veut pas en entendre parler. Mais je peux lui dire que ce sujet préoccupe vivement son ami, le ministre de la

Production de défense. Il devrait vivement préoccuper tout le monde parce que les autobus ne fonctionnent pas. Nous les avons vus en service ces deux derniers mois et nous sommes encore plus convaincus que jamais qu'il ne faut pas donner suite à cette décision. Le Parlement devrait s'acquitter de ses responsabilités envers les Terre-Neuviens et veiller à ce qu'ils continuent à avoir l'usage de leur service de transport ferroviaire tant que les transports publics, en général, resteront insuffisants, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

L'Ontario a un système de transport par autobus et par chemin de fer. Le Québec également. Chacune des autres provinces peut en faire autant. Pourquoi établir un précédent comme celui-ci à Terre-Neuve? Le président de la Commission canadienne des transports veut-il faire disparaître le chemin de fer en Colombie-Britannique? C'est un homme évidemment très puissant. Veut-il supprimer le réseau de chemins de fer de l'Île du Prince-Édouard? C'est à cause d'appréhension de ce genre que nous avons jugé nécessaire d'engager le débat sur la question, de faire faire une enquête au comité des transports et de présenter le projet de résolution proposé le 28 novembre. Nous étions bien résolus alors et nous le sommes davantage maintenant que nous savons à quoi nous en tenir sur le fonctionnement des autobus du National-Canadien à Terre-Neuve au cours des deux derniers mois.

Vu l'importance de la question, le résultat du débat qui s'est déroulé au comité et les données fondamentales que j'ai tenté d'exposer, je ne saurais approuver le troisième rapport du comité permanent des privilèges et des élections. Je ne saurais en approuver les conclusions. Si je le faisais, j'appuierais la thèse voulant que désormais, chaque fois qu'un projet de résolution sera adopté par un comité, il faudra en venir à un nouveau projet de résolution exigeant que le premier soit soumis à la Chambre. C'est un non-sens à mes yeux. Quand un comité adopte un projet de résolution, il enjoint par le fait même à ses représentants de l'incorporer dans le rapport du comité et de le soumettre à la Chambre sans autre directive précise. Ce serait, à mon sens, la façon logique de procéder. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement s'inquiéterait à ce sujet maintenant; nous avons commencé d'appliquer le nouveau Règlement et, selon ses modalités, le gouvernement ne sera plus jamais mis en minorité aux comités. A partir de maintenant, il peut nommer de nouveaux